

maintenu et que les gouvernements étrangers ne feront rien pour nuire aux efforts qu'ils déploient pour commercialiser leurs produits à l'étranger.

En gros, donc, les objectifs du Canada dans toute négociation commerciale seraient les suivants:

- un environnement commercial international plus organisé, que favoriserait l'introduction, dans les relations commerciales internationales, d'une stabilité, d'une prévisibilité et d'une transparence suffisantes pour inspirer confiance aux gens d'affaires et, par voie de conséquence, encourager les investissements créateurs d'emplois;
- un accès plus sûr aux grands marchés, notamment au marché américain;
- une discipline renforcée à l'égard des pratiques qu'appliquent nos principaux partenaires commerciaux et qui biaisent le commerce;
- de meilleures possibilités de transformer davantage nos ressources naturelles avant exportation, grâce à la réduction ou à l'élimination des obstacles posés au commerce des produits manufacturés;
- un accès amélioré aux marchés et de meilleures conditions d'exploitation des marchés pour les produits agricoles et halieutiques;
- la possibilité de protéger les producteurs canadiens contre les importations dommageables ou déloyales, au même titre que leurs concurrents étrangers;
- une meilleure réglementation pour favoriser l'adaptation ordonnée de l'économie canadienne.

En ce qui a trait au marché américain, plus précisément, les objectifs du Canada seraient les suivants:

- l'accès garanti à ce marché, notamment par la réduction des risques inhérents au système américain de protection en cas d'urgence et aux pouvoirs dont dispose le Congrès américain de proposer et d'appliquer des modifications législatives destinées à limiter les importations;
- un meilleur accès à la technologie de pointe;